



## Formation en alternance Licence professionnelle

# Contrat d'apprentissage : mode d'emploi

### Pour devenir maître d'apprentissage

#### Les conditions :

Être titulaire d'un diplôme de même niveau que celui préparé par l'apprenti et avoir 3 années de pratique professionnelle dans la fonction ou avoir le niveau de connaissance requis et 5 ans d'ancienneté dans la fonction.

#### Les démarches :

- Contacter la chambre des métiers ou de commerce et de l'industrie dont vous dépendez
- Remplir l'imprimé CERFA FA 12A

### Pour employer un apprenti

#### Les démarches :

- Déclarer l'embauche de l'apprenti à l'URSAFF
- Signer un contrat d'apprentissage CERFA 13A
- Faire contrôler l'aptitude de l'apprenti par un médecin de travail
- Inscrire l'apprenti au CFA de rattachement (CFA de lycée Henri Nominé à Sarreguemines) en envoyant soit l'original du contrat, soit une copie.

#### Le contrat :

- Contrat de travail en CDD ou CDI
- Les deux premiers mois sont assimilés à une période d'essai légale
- L'âge de l'apprenti doit être compris entre 16 et 25 ans

#### La rémunération :

Année	16 et 17 ans	18 à 20 ans	21 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	25 %	41 %	53 %
2 <sup>ème</sup> année	37 %	49 %	61 %
3 <sup>ème</sup> année	53 %	65 %	78 %

*Salaires minimum de l'apprenti en % du SMIC. Ce salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.*

*En licence professionnelle, la rémunération correspond directement à celle versée en deuxième année.*

#### La formation :

Les cours se font en alternance sur la base de 470 heures de formation et selon le calendrier pédagogique joint.

## Les avantages pour l'entreprise

### Aides financières de la région Lorraine

- 1000 euros par année de formation pour les entreprises et associations de plus de 20 salariés
- 1500 euros par année de formation pour les entreprises et associations dont les effectifs ne dépassent pas 20 salariés (au jour de la signature du contrat)

### Aides de l'état

#### 1 - Exonération

- Exonération des cotisations patronales (à l'exception de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles).
- Exonération des cotisations salariales pour l'apprenti.

#### 2 - Crédit d'impôt

- Entreprises bénéficiaires : celle imposables selon leur bénéfice réel ou celles exonérées au titre de mesures fiscales relatives aux entreprises nouvelles, aux entreprises implantées en zone franche ou en Corse.
- Elles peuvent bénéficier du crédit d'impôt dès lors qu'elles auront accueilli l'apprenti pendant une durée de 6 mois au cours de l'année de référence (1600 euros par apprenti et 2200 euros pour les cas particuliers).

### Avantages divers

- Le salarié n'est pas comptabilisé dans l'effectif jusqu'au terme du contrat,
- Dispense de versement de l'indemnité de fin de contrat.

### Contacts

#### **Université de Lorraine**

IUT de Moselle Est

7 Rue Alexandre De Geiger

57200 SARREGUEMINES

Département GACO Gestion Administrative et Commerciale

*Responsable formation* : Jean-Marc LETULLIER

*Responsable du département* : Sandrine WEBER

Secrétariat : Cathy STAUB

Tél. : 03 87 98 94 07

[iutme-gaco-lp-secretariat@univ-lorraine.fr](mailto:iutme-gaco-lp-secretariat@univ-lorraine.fr)

### Partenaires

#### **CFA Lycée Henri NOMINÉ**

Sarreguemines

Gestion administrative des contrats

**Licence professionnelle : Entrepreneuriat et  
management des petites et moyennes organisations**



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

IUT DE  
MOSELLE-EST